

### UNE EXPÉDITION ROMAINE INÉDITE.

---

Les travaux de terrassement exécutés pour la construction de la nouvelle église de Bougie, par M. Latour, notre collègue de la Société historique algérienne, ont produit quelques découvertes archéologiques, dont la plus intéressante est assurément l'inscription que nous allons placer sous les yeux du lecteur.

M. Latour en avait adressé un estampage, il y a déjà deux mois ; mais cette épreuve, enfermée dans une malle, alors que le papier était encore humide, subit les désastreux effets de la pression des objets environnants : les lettres s'effacèrent presque entièrement ; et tout ce qu'on pouvait y reconnaître, c'est que le document devait avoir une certaine valeur historique.

Un second estampage vient de nous être envoyé de Bougie par un autre collègue : si celui-ci, dans quelques-unes de ses parties, n'est pas beaucoup plus lisible que l'autre, sans doute c'est parce que le monument original est lui-même plus ou moins fruste en plusieurs endroits. On s'en aperçoit aux lacunes et aux erreurs de la copie qui a été jointe à l'estampage. Cette copie est pourtant l'œuvre d'une personne instruite et intelligente ; mais obligée d'opérer à la hâte et n'ayant pas une habitude suffisante des documents épigraphiques, ni le ferme de comparaison qui nous a été d'un grand secours, elle devait errer plus d'une fois devant une pierre maltraitée par le temps et qui ne laisse deviner qu'avec peine un texte déjà compliqué en lui-même.

Après avoir comparé et étudié avec soin nos deux estampages et la copie qui les accompagnait, voici la lecture que nous croyons pouvoir proposer :

IVNONI CETERISQ; DIIS  
INMORTALIBVS GRATIAM  
REFERENS QVOD COADVNA-  
TIS SECVM MILITIBVS DDNN.  
INVICTISSIMORVM AVGG.  
TAM EX MAVRIT. CAES. QVAM  
ETIAM DE SITIFENSI ADGRES-  
SVS QVINQVEGENTANEOS

REBELLES CAESOS MVLTO  
ETIAM ET VIVOS ADPRE-  
HENSOS SEDE PRAEDAS  
ACTAS REPRESSA DESPE-  
RATIONE EORVM VICTO-  
RIAM REPORTAVERIT  
AVREL. LITVA V.P.P.P M.CAES. (1)

TRADUCTION :

« A Junon et aux autres divinités immortelles !

» En reconnaissance de ce que, après avoir réuni autour de soi  
» les soldats de nos seigneurs, les invincibles Augustes — tant ceux  
» de la Mauritanie Césarienne que ceux aussi de la Sitifienne —  
» il a attaqué les Quinquégentiens rebelles, en a tué un grand  
» nombre, en a ramené beaucoup, pris vivants, a fait du butin dans  
» leur pays ; et, leur tentative désespérée étant réprimée, a rem-  
» porté la victoire ;

» Aurelius Litua, homme perfectissime, gouverneur civil de la  
» province de Mauritanie Césarienne (a élevé ce monument). »

Le musée central d'Alger possède, sous le n° 74, une autre dédicace du même personnage ; nous l'avons découverte à Cherchel, au mois d'avril 1840. Il est nécessaire d'en donner ici la traduction avant d'entreprendre de commenter l'autre :

« A Jupiter très-bon, très-grand et aux autres dieux éternels,  
» en reconnaissance de ce qu'après avoir *razé* entièrement, *erastis*  
» *funditus*, les Barbares transtagnants et fait un heureux butin :  
» sain et sauf, avec tous les soldats de nos seigneurs Dioclétien et  
» Maximien, Augustes, je suis revenu ; moi, Aurelius Litua, homme  
» perfectissime, gouverneur civil de la province de Mauritanie  
» Césarienne, j'ai volontiers dressé cet ex-voto. »

Dans l'inscription que nous avons découverte à Cherchel en 1840, comme dans celle qui vient d'être trouvée à Bougie, il s'agit d'un fait de même nature — une expédition militaire — où le même personnage — le gouverneur civil et militaire de la Mauri-

---

(1) La typographie locale ne nous fournit pas les moyens de reproduire les lettres liées ; et nous nous dispenserons de les indiquer ici ainsi que d'autres détails minutieux qui auront leur place naturelle dans un travail spécial sur la Kabylie romaine.

tanie Césarienne — joue le rôle principal. Nous disons « gouverneur civil *et militaire* » parce que les circonstances indiquent qu'il cumulait les deux fonctions, bien que le lapicide n'ait pas joint le titre de *Dux* (général) à celui de *Praeses*, pas plus dans l'inscription de Cherchel que dans celle de Bougie.

Avant de discuter la date de cette dernière dédicace et les faits qu'elle rappelle, il faut récapituler les événements africains de l'époque. La sécheresse et les lacunes des annales contemporaines n'abrègeront que trop cette besogne.

A peu près en même temps que les Maures de la Tingitane se battaient entre eux (289 de J.-Ch.), les *Quinquégentiens* — mentionnés dans l'inscription de Bougie — quittent la Cyrénaïque (291), région de la Tripolitaine, qui s'appelle aujourd'hui *Djebel el-Akhdar*, ou montagne verte, pour venir se jeter sur la partie orientale de la Mauritanie Césarienne. A cette même époque et dans ce même pays, un Julianus aspirait à l'empire.

L'année suivante (292), Marcus Julius étant proconsul d'Afrique, cette province passe sous les ordres de Maximien Hercule, qui se trouve avoir dans son commandement l'Italie, l'Afrique et les îles adjacentes.

En 293, les *Quinquégentiens* sont battus par les lieutenants impériaux.

Il était réservé à l'année 297 de voir le dénouement de cette guerre des *Quinquégentiens*, qui paraît avoir été bien rude, puisque l'empereur Maximien Hercule crut devoir la diriger en personne et qu'il fallut recourir à l'expédient héroïque de transplanter en masse cette population (1). Les conséquences ne furent pas moins remarquables que le fait lui-même : car c'est alors que la ligne de défense la plus méridionale paraît avoir été abandonnée et certains chefs-lieux militaires, celui d'Auzia, par exemple, reculés vers le Nord.

Les annales contemporaines rapportent à cette même année 297 l'augmentation du nombre des provinces d'Afrique, époque où la Sitifienne fut formée d'un démembrement de la Mauritanie Césarienne.

---

(1) Le panégyriste dit : « Il (Maximien Hercule) quitte les Gaules pour passer en Afrique, où il taille en pièces les armées des Maures rebelles » (les *Quinquégentiens*), assiège leurs châteaux et leurs forteresses, les déloge de leurs montagnes et de leurs rochers, les désarme et les transpose. »

Avec toutes ces données, nous pouvons aborder le commentaire de l'inscription de Bougie.

Cherchons d'abord à lui assigner une date. S'il est vrai que le démembrement de la Mauritanie Césarienne remonte à l'an 297, l'expédition d'Aurelius Litua contre les Quinquégentiens doit être postérieure à cette année, puisqu'il est question de la Mauritanie Sitifienne dans notre épigraphe, à propos de la composition de ses troupes. Mais alors, il faut admettre que ce personnage qui cumulait déjà les fonctions de gouverneur civil (*praeses*) et de général (*dux*) de la Mauritanie Césarienne, disposait aussi des contingents impériaux de la Sitifienne. Peut-être faut-il penser qu'il était d'usage de désigner par le nom de Sitifienne la partie orientale de la Césarienne, avant même qu'elle en eût été distraite administrativement ; dans cette dernière hypothèse, on devra placer notre expédition en 293, époque où l'histoire dit que les lieutenants impériaux battirent les Quinquégentiens. Seulement, il faudra faire remarquer que, d'après le document épigraphique récemment exhumé à Bougie, c'est un seul lieutenant impérial qui a remporté cette victoire.

Nous ne faisons guère, on le voit, qu'énumérer des solutions, sans nous prononcer bien affirmativement en faveur d'aucune d'elles. Cette réserve nous est commandée par l'impossibilité d'aborder aujourd'hui, faute de temps, la discussion complète de ce point historique.

Nous avons parlé amplement des Quinquégentiens dans nos *Epoques militaires de la grande Kabilie* (pages 201, 210 et suivantes). Après leur émigration de la Cyrénaïque, on les trouve établis dans la grande Kabilie sur la partie du territoire que les anciens géographes assignent aux Nababes, entre Dellis et Bougie. On ne doit pas se dissimuler toutefois que des doutes assez légitimes planent sur le fait même de cette émigration et de cet établissement. Ces doutes naissent surtout de l'expression par laquelle on désigne ces peuplades : Quinquégentiens, en effet, n'est pas un ethnique, mais un mot qui indique une association de cinq tribus (*quinque gentes*), or, on conçoit qu'une pareille expression a très-bien pu s'appliquer à plusieurs groupes de tribus.

Ce rapide examen, où les questions sont plutôt indiquées que résolues, par les motifs exprimés plus haut, démontre au moins que la dédicace d'Aurelius Litua est d'une importance assez

grande. C'est en rassemblant religieusement toutes ces pages historiques gravées par les anciens sur le marbre et la pierre, que l'on arrive à reconstituer l'histoire, encore si peu connue, de ce pays sous la domination romaine. M. Latour a donc rendu un véritable service à la science en s'empressant de signaler un document précieux à la Société historique algérienne. Nous voudrions, en adressant un remerciement public à notre autre correspondant, pouvoir citer ici son nom ; mais, avec l'esprit étroit de clocher qui domine un peu trop en Algérie, nous craindrions de lui susciter des ennuis dans sa province, si nous levions le voile de l'anonyme.

Nous nous apercevons, en terminant cette notice, que nous n'avons pas suffisamment insisté sur le cumul des fonctions civiles et militaires dans la personne d'Aurelius Litua, qui, bien que *praeses*, c'est-à-dire gouverneur civil, exerce en même temps le commandement des troupes. Nous savions déjà, par la *Notice des dignités*, que le *dux*, ou général de la Mauritanie Césarienne, était, en outre, le *praeses* de cette province. L'inscription que nous venons de commenter offre l'exemple d'un *praeses* qui remplit aussi l'office de chef d'armée. C'est un fait assez curieux et sur lequel il convenait d'appeler l'attention du lecteur.

A. BERBRUGGER.

